

Décision de la CNAC  
du 12 novembre 2015

La commission nationale d'aménagement commercial a refusé l'autorisation sollicitée par la Sarl MANDJI, la Sarl MAYUMBA et la Sarl SINDARA, futurs propriétaires, en vue de procéder à la création d'un ensemble commercial de 8 681 m<sup>2</sup> de vente comprenant une jardinerie de 5 249 m<sup>2</sup>, un magasin de bricolage WELDOM de 2 430 m<sup>2</sup> et 6 magasins du secteur non-alimentaire sur 1 002 m<sup>2</sup>, avenue de l'Isle de Riez à SAINT HILAIRE DE RIEZ.

\*\*\*\*\*